

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 30 MARS 2022

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 11 février 2022

PRESENTS : (11 membres)

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (2 membres)

Messieurs Ludovic TABIS, Patrick NECTOUX.

ABSENTS NON EXCUSÉS : (4 membres)

Madame Magalie ROSE, Messieurs André MARTHEY, Frédéric GUIBOURG, Jean-Noël CHAMBON.

A DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 11 ; pour : 11 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°17

Monsieur le Président informe le Bureau syndical que, suite à l'acquisition du bâtiment situé 1, rue Max Devaux à Vesoul, l'ensemble des services devrait emménager dans les nouveaux locaux début juin 2022.

Monsieur le Président propose de vendre le bâtiment situé 20 avenue des rives du lac à Vaivre et Montoille avec une mise à prix de 400 000 € net vendeur. A cet effet, un mandat de vente pourrait être confié à l'office notarial PERROS CUSENIER SCHMIDT pour 21 600 € (5,4% du montant TTC).

Le Bureau syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** la vente du bâtiment situé 20 avenue des rives du lac à Vaivre et Montoille au prix indiqué par Monsieur le Président de 400 000 € net vendeur.
- 2) **ACCEPTE** les termes du mandat de vente présenté par Monsieur le Président.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce mandat de vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX.



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20220330-DEL IB17BU30